



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Trécesson tenue à la salle des délibérations du conseil ce 17 mai 2021 à 19 h, à laquelle sont présents, outre son honneur le maire Jacques Grenier, les conseillers suivants :

Monsieur Martin Veilleux Conseiller #1
Madame Claudine Martineau Conseillère #2
Madame Nathalie Dion Conseillère #3
Madame Rollande Brunet Conseillère #4
Monsieur René Martineau Conseiller #6

Est également présente à cette séance madame Chantal Poliquin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire, Jacques Grenier, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

2021-05-109 1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que proposé.

ADOPTÉE

2021-05-110 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021.

ADOPTÉE

2021-05-111 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

ADOPTÉE

2021-05-112 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2021.

ADOPTÉE

2021-05-113 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai 2021.

ADOPTÉE

1.7 Période de questions



2021-05-114 1.8 Abroger la résolution 2021-01-016

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne le PAVL - PPA-ES;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été adoptée après que les modalités de ce programme soient modifiées;

CONSIDÉRANT QU'une résolution conforme du même type a été adoptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ABROGER la résolution 2021-01-016.

ADOPTÉE

2021-05-115 1.9 Abroger la résolution 2021-01-017

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne le PAVL - PPA-CE;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a été adoptée après que les modalités de ce programme soient modifiées;

CONSIDÉRANT QU'une résolution conforme du même type a été adoptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Rollande Brunet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ABROGER la résolution 2021-01-017.

ADOPTÉE

2021-05-116 1.10 Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution les membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un



tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, selon le règlement 263 de la municipalité, deux membres du conseil, ainsi que cinq citoyens, doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres déjà existants ont démontré leur intérêt afin de demeurer membres;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean-Claude Brosseau;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Charles Moïse;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Dany Auclair;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jean Robert;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Denis Trépanier;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur René Martineau, représentant du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jacques Grenier, maire de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER ces personnes à titre de membres du CCU.

ADOPTÉE

2021-05-117 1.11 Nomination du président du CCU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil doivent nommer sur résolution le président du Comité consultatif d'urbanisme, et ce conformément au règlement 263;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur René Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER le maire, monsieur Jacques Grenier, à titre de président du CCU pour une deuxième année consécutive.

ADOPTÉE

2021-05-118 1.12 Donation d'un terrain à la municipalité (lot 4 282 711)



CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 282 711 désirent donner leur terrain à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite des procédures juridiques auprès d'un notaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sera envoyée aux notaires de la MRC d'Abitibi;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Veilleux
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER madame Chantal Poliquin à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire et à procéder à la signature de tout document, ainsi que monsieur Jacques Grenier, maire;

ÉTANT ENTENDU QUE les coûts engendrés seront assumés par la Municipalité de Trécesson.

ADOPTÉE

2021-05-119 1.13 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Martineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE



2. FINANCES

2021-05-120 2.1 Adoption des comptes payés et à payer du 17 mai 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 17 mai 2021;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 221 224.39 \$;

Les salaires pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 73 440.52 \$.

ADOPTÉE

3. TRAVAUX PUBLICS

2021-05-121 3.1 Achat d'une remorque

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se procurer une remorque adaptée aux besoins de celle-ci pour transporter la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises ont été contactées et qu'elles ne possèdent pas une remorque convenable à nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT l'offre de Brandt qui totalise un coût de 46 249 \$ taxes en sus et que cette remorque n'est pas adaptée à nos besoins;

CONSIDÉRANT l'offre de Asetrail qui totalise un coût de 49 227 \$ taxes en sus;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**



DE PROCÉDER à l'achat d'une remorque supportant 35 tonnes

ADOPTÉE

2021-05-122 3.2 Signalisations pour les travaux des fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se pourvoir de signalisation pour effectuer les travaux des fossés;

CONSIDÉRANT QU'une comparaison a été faite entre l'achat et la location de signalisation à savoir ce qui serait le plus avantageux pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT les soumissions de Signa Zip et Zip Lignes;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la location représente des coûts de 3 400 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'achat pour nos besoins représente un montant de 7 942.85 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROLLANDE BRUNET
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ACHETER la signalisation pour les travaux des fossés au montant de 7 942.85 \$ chez Zip Lignes.

ADOPTÉE

4. GRAVIÈRES

5. URBANISME

2021-05-123 5.1 Renouvellement adhésion membre - CREAT

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLAUDINE MARTINEAU



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler l'adhésion au CREAT pour la prochaine année au coût de 50\$.

ADOPTÉE

2021-05-124 5.2 Projet de lotissement d'un citoyen – Rue Sigouin

CONSIDÉRANT qu'un projet de lotissement de la parcelle du lot 4 282 861 a été présenté par Mme Louise Sigouin et M. Mario Harton;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement serait avantageux pour la municipalité pour consolider le développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que ce projet de lotissement serait avantageux pour la municipalité en termes de revenus fonciers;

CONSIDÉRANT que la plus grande superficie de lot sera conservée espace-vert;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARTIN VEILLEUX
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER le projet de lotissement des demandeurs;

ÉTANT ENTENDU QUE des modifications au schéma d'aménagement de la MRC d'Abitibi doivent être faites avant l'autorisation du lotissement;

ÉTANT ENTENDU QUE la Municipalité de Trécesson doit modifier son règlement de zonage 224 dans ce secteur avant l'autorisation du lotissement.

ADOPTÉE

6. DÉVELOPPEMENT ET EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

7. LOISIRS, ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMOINE



2021-05-125 7.1 Signature de la charte de partenariat 2021-2026 pour l'Arboretum

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un attrait touristique sur son territoire, le Sentier d'interprétation de l'Arboretum;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos, via le service des loisirs et du tourisme, offre un engagement avec les services touristiques offerts sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE cette charte devait initialement être signée pour une période de cinq (5) ans se terminant le 30 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la signature de la Charte de partenariat comporterait plusieurs avantages pour l'Arboretum de Trécesson, notamment par la promotion par la Ville d'Amos via la Maison du tourisme et le guide touristique, la vente d'articles promotionnels, l'évaluation bisannuelle du site et de l'information diffusée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage entre autres à utiliser la signature de la Ville d'Amos dans les publications touristiques concernées et à mettre les guides et dépliants de la Ville d'Amos à la disposition des touristes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RENÉ MARTINEAU
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à la signature de la Charte de partenariat des attraits touristiques avec la Ville d'Amos, pour une période de cinq (5) ans et se terminant le 30 novembre 2026, et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS & POLITIQUES

10. RAPPORT DES ÉLUS



10.1 Rapport de l'élu - Jacques Grenier

Jacques Grenier (maire) présente son rapport mensuel :

- le 20 avril, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour préparer la Table des maires;
- le 21 avril, il a participé à la Table des maires;
- le 22 avril, il s'est présenté à l'hôtel de ville en avant-midi pour donner le rapport de la Table des maires et il a participé à une réunion du CCU en soirée;
- le 26 avril, il a participé à une réunion Teams avec le MTQ concernant le pont sur le chemin Roulier;
- le 27 avril, il a participé à une rencontre pour préparer le projet de réfection des chemins municipaux;
- le 28 avril, il a participé à une réunion concernant le Fonds forêt;
- le 29 avril, il a rencontré la directrice générale pour lui faire un compte-rendu de la réunion concernant le Fonds forêt;
- le 4 mai, il a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 6 mai, il a rencontré la directrice générale en avant-midi et a participé à la séance extraordinaire du conseil en soirée;
- le 7 mai, il a fait une préparation pour les ressources humaines et a participé à une rencontre;
- le 8 mai, il a participé à des échanges avec l'entreprise Toromont de Val-d'Or pour la pelle mécanique;
- le 10 mai, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour préparer la séance de travail et y a assisté en soirée;
- le 11 mai, il s'est présenté à l'hôtel de ville pour signer les chèques;
- le 12 mai, il a participé à une rencontre avec les autres élus de la MRC d'Abitibi et Aryane Babin du MAMH concernant les incendies pour l'implantation future d'une potentielle caserne de pompiers et il a eu une discussion avec un ingénieur concernant le pont sur le chemin Roulier;
- le 13, il a reçu des appels concernant la pelle mécanique et le "bucket à fossés" que la Municipalité a acheté, mais qu'ils n'ont pas livré, et il a assisté au pré-lancement de Tourisme AH! via Zoom;
- le 17 mai, il a participé à la réunion de démarrage avec les entrepreneurs pour le projet des chemins et est allé sur le terrain avec un employé pour délimiter les routes afin de faciliter le travail d'un entrepreneur qui doit débiter ses travaux d'ici le lendemain.

10.2 Rapport de l'élu - Martin Veilleux

Martin Veilleux (conseiller 1) présente son rapport mensuel :

- le 4 mai, il a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 10 mai, il a participé à la séance de travail.



10.3 Rapport de l'élu - Claudine Martineau

Claudine Martineau (conseillère 2) présente son rapport mensuel :

- le 4 mai, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 10 mai, elle a participé à la séance de travail.

10.4 Rapport de l'élu - Nathalie Dion

Nathalie Dion (conseillère 3) présente son rapport mensuel :

- le 4 mai, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 6 mai, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil.

10.5 Rapport de l'élu - Rollande Brunet

Rollande Brunet (conseillère 4) présente son rapport mensuel :

- le 4 mai, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 5 mai, elle a reçu des appels concernant les ressources humaines;
- le 6 mai, elle a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 7 mai, elle a participé à une réunion avec le maire concernant les ressources humaines;
- le 10 mai, elle a participé à la séance de travail.

10.6 Rapport de l'élu - René Martineau

René Martineau (conseiller 6) présente son rapport mensuel :

- le 22 avril, il a participé à une réunion du CCU en soirée;
- le 4 mai, il a participé à une rencontre concernant le dossier de l'église et il a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 6 mai, il a participé à la séance extraordinaire du conseil;
- le 10 mai, il a participé à la séance de travail;
- il a fait beaucoup de lecture concernant diverses ententes.

11. INFORMATIONS



11.1 Rapport du vérificateur

Rapport du vérificateur

11.2 Lettre d'acceptation - Projets structurants (serre communautaire)

Lettre d'acceptation - Projets structurants (serre communautaire)

**11.3 Programme d'aide aux passages à niveau municipaux - Volet 1 :
Entretien de la signalisation**

Programme d'aide aux passages à niveau municipaux - Volet 1 :
Entretien de la signalisation

**11.4 Acceptation d'un emploi étudiant subventionné à 75% (Emploi
d'Été Canada)**

Acceptation d'un emploi étudiant subventionné à 75% (Emploi d'Été
Canada)

12. CORRESPONDANCES

**12.1 Soutien à la relocalisation du Centre de bénévolat de la Vallée-de-
l'Or (CBVO)**



Soutien à la relocalisation du Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or
(CBVO)

12.2 Assemblée annuelle de LSAT

Assemblée annuelle de LSAT

12.3 Remerciements

Remerciements

12.4 Communiqué de presse – Forêt

Communiqué de presse – Forêt

12.5 Données d'inspection d'une structure (P-00140)

Données d'inspection d'une structure (P-00140)

13. Varia

14. PÉRIODE DE QUESTIONS



14.1 Période de questions

2021-05-126 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nathalie Dion
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance soit close à 19 h 26.

ADOPTÉE

Jacques Grenier
Maire

Chantal Poliquin

Chantal Poliquin
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Jacques Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jacques Grenier
Maire

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire, à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (*art. 161 et 164 CM*).